Réf. Farde e-Assemblées : 2680545

N° OJ : 103

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025

Objet : Dossiers matériel reconditionné octobre 2025.

Le Conseil communal,

Vu l'importance de favoriser l'accès de tous aux nouvelles technologies ce qui est un facteur indispensable à la réussite du développement d'une ville intelligente ;

Vu l'ambition de la Ville de Bruxelles de lutter efficacement contre les fractures numériques mais aussi de réduire l'impact du cycle de vie et de la fin de vie de ses équipements tel qu'expliqué dans la charte des droits numériques de la Ville de Bruxelles ;

Considérant la décision du Conseil du 18/12/2023 (farde 2564494) d'autoriser la mise en œuvre de l'initiative "Matériel informatique reconditionné de la Ville de Bruxelles" ;

Considérant les 2 projets soumis en octobre 2025 dans le cadre de cette initiative ;

Considérant qu'en vertu du règlement adopté par le Conseil le 18/12/2023, les projets des asbl suivantes, tel que présenté dans leur dossier de candidature, sont considérés comme recevables :
- Asbl Le Quatre-vingt-huit (BE 0422.617.419)
- Asbl PIA Zorg (BE 0443.468.459)

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Octroyer le matériel informatique déclassé et reconditionné demandé dans leur dossier de candidature dans le cadre de l'initiative "Matériel informatique reconditionné de la Ville de Bruxelles" aux asbl suivantes :
- Asbl Le Quatre-vingt-huit (BE 0422. 617.419) ;
- Asbl PIA Zorg (BE 0443.468.459).

Annexes :

Dossier "Le Quatre-vingt-huit" (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Rapport du suivi global du matériel déclassé octobre 2025 et novembre_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Dossier "PIA Zorg" (Consultable au Secrétariat des Assemblées)